



# BRIE INFOS

N°2 - Septembre 2020

## DATES A RETENIR

### Vendredi 04 septembre

Bus France Services

### Vendredi 11 septembre

Soirée jeux de société  
à la médiathèque de 18h à 22h

### Du 11 août au 11 septembre

Consultation du public en mairie:  
Projet d'implantation  
d'une antenne FREE.

### Du 21 août au 21 septembre

Enquête Publique :  
GAEC de l'EBAUPIN  
(Consultable en mairie de Janzé).

### Du 18 août au 18 septembre

Enquête Publique SRADDET  
(Consultable sur site de la Région  
Bretagne)

### Vendredi 09 octobre

Bus France Services

### Vendredi 16 octobre

Don du sang à Janzé  
(sur réservation)

### Vendredi 30 octobre

Bus France Services

### Samedi 31 octobre

Théâtre de la troupe les décalés  
and co, salle l'Abri de l'Ise.

### Vendredi 20 novembre

Bus France Services

### Lundi 30 novembre

Bus France Services

### Jeudi 17 décembre

Bus France Services

### Vendredi 18 décembre

Arrivée du Père Noël

### Samedi 19 décembre

Théâtre « les voleurs de plumes »,  
salle l'Abri de l'Ise

### Mardi 22 décembre

Don du sang à Janzé  
(sur réservation)

## LE MOT DU MAIRE

Bonjour à toutes et tous,

Cette rentrée scolaire exceptionnelle, avec les contraintes sanitaires liées au COVID-19 et après une interruption de plusieurs mois pour certains, ne sera pas facile pour tout le monde. J'espère qu'elle se passera au mieux pour chacune et chacun d'entre vous.

Deux arrêtés ont été pris durant l'été : l'un règlementant les horaires de sortie nocturne des mineurs, suite à plusieurs dégradations autour du plan d'eau et à quelques nuisances près du stade. Cet arrêté est valable jusqu'au 31 décembre 2020. L'autre porte sur la règlementation de la base de loisirs et de la baignade au plan d'eau, d'une validité permanente (voir page 2 et 3).

La sécurité routière est un sujet important sur lequel nous allons travailler en concertation avec les habitants.

En effet, nous constatons très régulièrement des comportements inappropriés dans notre commune.

Enfin, Qui ne s'est pas retrouvé un jour en difficulté devant une démarche administrative ?

Depuis quelques mois la communauté de communes de la roche aux fées (RAFCO) a mis à disposition des habitants le BUS FRANCE SERVICES pour vous accompagner.

Il est présent sur le parking de la mairie selon un calendrier de passage. N'hésitez pas à utiliser ce service.

Toute l'équipe municipale s'associe à moi pour vous souhaiter une bonne rentrée.

Le Maire, Bruno PELLETIER



# ARRETÉ DU MAIRE

## **Règlementation de la base de loisirs et de la baignade au plan d'eau de la Vallée de l'Isè**

Le Maire de la Commune de BRIE,

### ARRETE

#### **ARTICLE 1 :**

La base de loisirs du plan d'eau de la Vallée de l'Isè a pour mission d'offrir à l'ensemble de la population des possibilités de détente et de pratiques sportives, de plein air et de loisirs dans un cadre naturel.

#### **ARTICLE 2 :**

Sauf indications contraires, l'ensemble de la base est accessible aux seuls piétons, aux véhicules de services et secours. Toute autre circulation de véhicules à moteur est interdite. Les différents équipements de la base sont ouverts au public dans les conditions prévues au règlement et précisées, le cas échéant, par voie d'affichage.

#### **ARTICLE 3 :**

Sont prosrites toutes activités de nature à porter atteintes au voisinage, aux plantations, au site, aux équipements ou à la tranquillité, la sécurité et la salubrité des lieux, notamment :

- la pratique de l'équitation
- l'installation, même provisoire, de tout équipement nécessitant une fixation au sol
- l'emploi d'appareils sonores
- la divagation des chiens et autres animaux domestiques. Ils doivent être tenus en laisse.
- les feux d'artifice, pétard et autres jeux bruyants présentant un danger pour les promeneurs.

Il est également interdit :

- d'allumer des feux,
- de déposer des papiers et ordures en dehors des emplacements spécialement aménagés à cet usage
- de creuser des trous ou planter des piquets
- de pratiquer toute activité de nature à provoquer la salissure ou la pollution du plan d'eau et des abords
- d'effectuer tout lavage, en particulier de véhicules ou de linge

A l'occasion des manifestations agréées par la Commune, certaines des interdictions ci-dessus pourront faire l'objet de dérogations sous le contrôle de l'administration municipale.

#### **ARTICLE 4 :**

L'usage de l'installation sanitaire est obligatoire à l'exclusion de tout autre emplacement.

#### **ARTICLE 5 :**

Les usagers de la base de loisirs de la Vallée de l'Isè sont tenus de respecter les végétaux.

Il est notamment interdit :

- de couper ou d'arracher des plantations
- de pénétrer dans les surfaces en cours d'aménagement

#### **ARTICLE 6 :**

D'une manière générale, sur le plan d'eau, toute activité, et notamment la baignade, est interdite sauf autorisation préalable délivrée par l'administration municipale.

#### **ARTICLE 7 :**

Les activités de pêche, de consommation de toutes les espèces de poissons et la navigation sur le plan d'eau de la Vallée de l'Isè sont interdites.

#### **ARTICLE 8 :**

Les déplacements de véhicules sur l'aire de stationnement doivent se faire à allure modérée en respectant les autres usagers. Pour la sécurité du piéton celui-ci est prioritaire sur l'aire de stationnement. De plus l'usage du stationnement sur l'aire doit rester temporaire.

#### **Article 9 :**

Considérant que la limitation du brulage à l'air libre des déchets végétaux constitue une priorité en termes de santé publique et de la lutte contre les incendies, il est interdit à toute personne de porter ou d'allumer un feu sur le lieu du plan d'eau de la Vallée de l'Isè. L'incinération des végétaux sur pied y est également interdite.

### RESPONSABILITÉ ET RESPECT DE LA REGLEMENTATION

#### **ARTICLE 10:**

La responsabilité de l'administration municipale ne saurait être engagée en cas de non-respect des dispositions arrêtées ci-dessus.

La Commune décline en outre toute responsabilité en ce qui concerne les vols de vêtements ou d'objets susceptibles d'être commis sur l'ensemble du site, y compris le parking non surveillé.

#### **ARTICLE 11:**

Toutes infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément à la loi.

#### **ARTICLE 12:**

Le Maire, le commandant de la brigade de gendarmerie de Janzé sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

# ARRETÉ DU MAIRE



## Règlementation de la circulation nocturne des mineurs non accompagnés

Le Maire de la Commune de BRIE,

### ARRETE

#### ARTICLE 1 :

Jusqu'au 31 décembre 2020, pendant les périodes de vacances scolaires ainsi que tous les week-ends, du vendredi soir au lundi matin et jours fériés, tout mineur âgé de moins de 18 ans, non accompagné d'une personne majeure ayant l'autorité parentale, ne pourra circuler entre 23h et 6h dans le secteur de la commune, excepté sur justification professionnelle.

#### ARTICLE 2 :

En cas d'urgence ou de danger immédiat pour lui ou pour autrui, et sans préjudice des sanctions pénales prévues à l'article R610-5 du Code pénal, tout mineur âgé de moins de 18 ans en infraction avec les dispositions susvisées pourra être reconduit à son domicile après avis et sous le contrôle d'un officier de Police Judiciaire territorialement compétent, par les militaires de la Gendarmerie Nationale ou les agents de Police Municipale habilités.

#### ARTICLE 3 :

En application des dispositions de l'article 40 du Code de procédure pénale, les autorités susmentionnées informeront sans délai le Procureur de la République de tous les faits susceptibles de donner lieu à l'engagement de poursuites ou à la saisine du juge des enfants.

#### ARTICLE 4 :

En cas de manquements aux obligations édictées par le présent arrêté, les parents des mineurs concernés pourront faire l'objet des poursuites pénales sur le fondement de l'article R610-5 du Code pénal

#### ARTICLE 5 :

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

#### ARTICLE 6 :

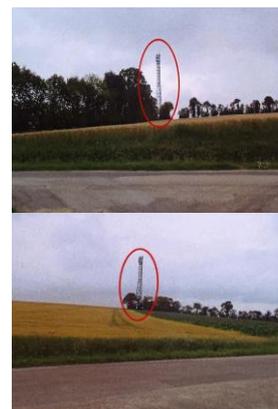
Monsieur le Maire de Brie, les élus, le Commandant de Brigade de la Gendarmerie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

## CONSULTATION DE LA POPULATION

### PROJET D'IMPLANTATION D'UNE ANTENNE MOBILE FREE

Un dossier de consultation à destination du public est disponible à l'accueil de la mairie pendant 1 mois du 11 août au 11 septembre 2020.

Il porte sur un projet d'implantation d'une antenne relais free mobile, émettant sur les bandes de fréquences 700/900/1800/2100/2600 MHz pour couvrir la commune en 3G et 4G et consiste à construire un pylône de radiotéléphonie mobile sur un terrain situé au lieu-dit « les grands tertres » à Brie. La zone technique sera installée au pied du pylône.



# ENQUETES PUBLIQUES

## ⇒ GAEC DE L'EBEAUPIN

### AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

Par arrêté du 30 juillet 2020 la préfète d'Ille-et-Vilaine informe les habitants de JANZE, BRIE, ESSE, SAINTE COLOMBE et le THEIL DE BRETAGNE qu'une consultation du public va être ouverte sur la demande formulée par le GAEC DE L'EBEAUPIN, en vue d'obtenir l'enregistrement de son projet relatif à la restructuration de l'atelier porcs et l'actualisation du plan d'épandage, de l'atelier porcs situé au lieu-dit « l'Ebeaupin » à JANZE.

Le dossier est consultable :

- En mairie de JANZE, du 21 août 2020 au 19 septembre 2020, aux jours et heures suivants, susceptibles d'évoluer :

-lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

-mardi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 17h00

-à partir du 29 août le samedi de 9h00 à 12h00

- sur le site internet de la préfecture d'Ille-et-Vilaine à l'adresse suivante : <http://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/icpe>.

Le public pourra formuler ses observations avant la fin du délai de consultation du public :

-à la mairie de JANZE, aux heures indiquées ci-dessus, sur un registre ouvert à cet effet,

-par courrier à la préfecture, bureau de l'environnement et de l'utilité publique, 3 avenue de la préfecture 35026 RENNES cedex 9,

-par voie électronique à l'adresse suivante : [pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr](mailto:pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr) (en précisant l'objet du courriel : « consultation du public – GAEC DE L'EBEAUPIN »).

A l'expiration du délai de consultation, le registre sera clos par le maire concerné qui le transmettra à la préfète avec l'ensemble du dossier en pièce annexées.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un enregistrement assorti de prescriptions ou un refus, formalisée par un arrêté préfectoral.

## ⇒ SCHEMA REGIONAL D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE (SRADDET)

**ENQUÊTE PUBLIQUE**

**BREZ'H COP**

**Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDET)**

**Exprimez-vous**  
du **18 août 2020**  
au **18 septembre 2020** ↙

**Pour tous renseignements** (dossier, lieux, permanences, e-registre...)  
[bretagne.bzh/enquetepublique-sraddet](http://bretagne.bzh/enquetepublique-sraddet)

Mail : [enquetepublique.sraddet@bretagne.bzh](mailto:enquetepublique.sraddet@bretagne.bzh)

Hôtel de Région  
283 avenue du Général Patton - CS 21101 - 35 711 Rennes Cedex 7

Participez à la réunion d'information et d'échanges en ligne  
Le **10 septembre** de **18h30 à 20h30**

Région BRETAGNE

## THEATRE LES DÉCALÉS

La saison théâtrale 2019 2020 n'a pu aller à son terme pour les raisons que l'on sait, mais l'association des *décalés and co* de Brie veut croire aux lendemains plus heureux...

L'atelier théâtre de Brie, qui devait jouer en juin un spectacle de saynètes inédites, sera rejoint sur scène par les humoristes des décalés pour préparer une soirée de sketches sur le thème des relations hommes-femmes.

Les comédiens joueront leurs propres textes, drôles et sensibles, irrévérencieux parfois.

Le titre du spectacle était tout trouvé : "deconfinés".



**Samedi 31 octobre à 20 h 30,  
Salle multifonction « l'abri de l'Isle »**

**Tarifs : Entrée 6 euros,  
Gratuit moins de 12 ans  
(Réservation possible au 02-99-47-35-81)**

Cette soirée respectera les règles sanitaires en vigueur et le port du masque sera obligatoire.

La troupe des voleurs de plumes, installée sur Brie également, travaille depuis 1 an sur des extraits célèbres de Molière dans une mise en scène pas toujours classique ! Elle déplumera ces textes toujours d'actualité dans un esprit moderne, dynamique et drôle.

**La 1ère  
représentation  
aura lieu  
samedi 19 décembre  
salle « l'Abri de  
l'Isle » à Brie.**



## ASSOCIATION GRAINES D'EVEIL

L'association Graines d'Eveil créée depuis 2014 a pour but de regrouper enfants, parents et assistantes maternelles.

Tous ensemble, nous nous réunissons tous les vendredis matin de 9H15 à 11H15 au local de la salle de l'Abri de L'Isle. Ces matinées d'éveil permettent aux enfants et adultes de se rencontrer afin d'échanger sur le quotidien, sur nos méthodes de travail. Les enfants partagent de bons moments lors des matinées de motricité, de bricolage, d'activité sensorielle et toutes autres choses encore.

Avec la COVID-19, nous avons été, comme tous, dans l'obligation de stopper depuis mi-mars 2020, ces matinées d'éveil. Nous avons donc dû annuler toutes les sorties extérieures telles que les séances de bébé nageur, les sorties à Woupi, et notre sortie de fin d'année.

Nous espérons que les portes du local puissent réouvrir très prochainement. Nous informerons les parents et assistantes maternelles des protocoles à suivre pour la sécurité de tous.

Cette année comme depuis plusieurs années, Sophie Le Pennec, intervenante du Ripame, sera présente tous les quinze jours à l'espace jeux. Seul changement, le jour d'accueil qui se fera le jeudi matin à la place du vendredi matin. Les horaires restent inchangés.

On retiendra de cette année particulière, notre Goûter de Noël qui avait eu lieu en décembre 2019 avec l'arrivée du Père-Noël. Un vif succès auprès de nos tous petits. La photo avec le Père-Noël, offerte aux familles, a fait son effet, tout comme le snood que l'association a également offert à chaque enfant inscrit.

La braderie de 2019 fut un franc succès car tous les exposants ont répondu présents et plus de 200 visiteurs sont venus faire des affaires !

Pour la rentrée, nous vous tiendrons informés de la date de réouverture du local. L'adhésion reste inchangée : 15€ pour l'année par enfant, 25€ pour les assistantes maternelles et 30€ pour les familles extérieures.

Nous espérons pouvoir reprendre nos activités habituelles : bébés nageurs, sorties extérieures, bébés lecteurs, matinée bricolage, parcours de motricité.....

Comme évoqué l'an dernier, mais mis en suspend suite à la COVID-19, nous aimerions organiser un spectacle ouvert à tous. Nous reprendrons contact avec la municipalité de Brie et la Communauté de Commune du Pays de La Roche aux Fées afin d'échanger sur le projet, pour satisfaire au mieux petits et grands de la commune.

Pour tous renseignements, n'hésitez pas à prendre contact avec Mme Pelletier Linda au 06 26 47 11 23, présidente de l'association Graines d'Eveil.



## L'INSCRIPTION ET L'EMPRUNT A LA MEDIATHEQUE SONT MAINTENANT GRATUITS POUR TOUS !!

La rentrée littéraire arrive : venez découvrir nos nombreuses nouveautés !

### Ludothèque

#### Nouveau service à la médiathèque par l'association Point-Virgule

Depuis août, nous proposons un fonds de jeux de société. Consultable sur place ou empruntable.



Extrait du règlement :  
1 jeu par famille,  
1 mois de prêt,  
retour uniquement  
sur les heures de  
permanence :  
pas d'utilisation de la  
boîte de retour.

### Animation

#### Jeux de société

Prochaine soirée « Jeux de société » le **vendredi 11 septembre** à partir de 18h, jusqu'à 22h.

#### Reprise des bébés lecteurs

Venez découvrir nos histoires contées par Fanny Corbé : Mardi de 9h30 à 10h15, pour les petits de 0-3 ans, accompagnés.

2020 : 22/09 (musique) - 13/10 - 10/11 (musique) – 01/12

2021 : 12/01 – 09/02 - 16/03 (musique) – 13/04 - 11/05 (musique) – 08/06

#### Halloween

Retrouvez-nous en octobre



#### Têtes dans les histoires

De 3 à 6 ans, nous vous invitons le mercredi de 9h45 à 10h15, avec Fanny Corbé pour mettre la tête dans les histoires.

Prochaines dates :

2020 : 23/09 - 14/10 - 25/11 - 9/12

2021 : 20/01 - 17/02 - 21/04 - 19/05 - 16/06

### Projet

#### Ali

Profiter des derniers mois de la résidence d'artiste d'Ali pour découvrir son travail sur le territoire de la Roche aux Fées.



Prochainement, la boîte de retour de la médiathèque devrait subir une transformation...

### Facile à Lire



Retrouvez de nouvelles collections dans notre meuble facile à lire. Choix d'ouvrages pour adulte.

### Information Crise sanitaire

#### Nouveau service : Réservez / retirez en Drive. Réouverture de la médiathèque

Mise en conformité des lieux suite au Coronavirus : port du masque obligatoire, nombre de personnes limité, désinfection des mains avant de prendre les documents, espacement d'1 mètre, documents désinfectés à chaque retour, plexi-glace de protection.

#### Médiathèque de Brie

##### Horaires :

Mardi : 16h30-18h30

Mercredi : 10h-12h et 13h-18h

Samedi : 10h – 12h

**Contacts :** [bibliobrie@gmail.com](mailto:bibliobrie@gmail.com)

02.99.47.23.42

**libe||ule**  
Réseau des médiathèques  
Au Pays de la Roche aux Fées

Retrouvez tous les renseignements sur notre site internet : <http://bibliotheques-rocheauxfees.fr/>



Libellulemediatheques



MédiathèquesdeLaRocheauxFée

## ECOLE MULTISPORTS

### Fonctionnement

Les enfants sont invités pendant la période scolaire à découvrir une activité durant un cycle d'initiation de 4 séances.

(L'école Multisports fonctionne sur le rythme scolaire, les cours ne sont donc pas assurés pendant les vacances scolaires)

### Activités proposées

- jeux collectifs (basket, handball...)
- jeux de raquettes (badminton, tennis...)
- jeux athlétiques (course, saut, lancer...)
- jeux d'opposition

### Coût

Pour une année scolaire, le tarif est de : **36 euros**

### Tenue et matériel sportif

Pour assister aux activités, il faudra disposer d'une tenue de sport, de chaussures affectées à l'usage exclusif des activités sportives en salle et amener une bouteille ou gourde d'eau.

### Lieux et Horaires

À **Martigné-Ferchaud** : Salle des sports des Maîtres Beurriers

**Le Mardi de 17h00 à 18h00**

À **Retiers** : Salle des sports Pierre de Coubertin

**Le Mercredi de 14h00 à 15h00**

À **Amanlis** : Salle des sports

**Le Jeudi de 17h00 à 18h00**

À **Coësmes** : Salle des sports

**Le Jeudi de 17h00 à 18h00**

À **Essé** : Salle des sports

**Le Vendredi de 17h00 à 18h00**

## ECOLE D'ACTIVITES PHYSIQUES DE PLEINE NATURE

**Découverte et initiation sportive pour les enfants nés en 2010 et 2011 (CM1-CM2), encadrées par les éducateurs de l'Office des sports du Pays de la Roche aux fées.**

Les enfants sont invités pendant la période scolaire à découvrir des sports de pleine nature durant un cycle de 6 séances, à raison d'une séance par semaine.

**Lieux et horaires** : De 10h à 11h30 toute l'année

- A Martigné-Ferchaud de septembre à octobre pour l'activité kayak
- A Coësmes de novembre à décembre pour l'activité escalade
- A Coësmes de Janvier à février pour l'activité tir à l'arc
- A Martigné-Ferchaud de mars à avril pour l'activité VTT
- A Martigné-Ferchaud de mai à juin pour les activités course d'orientation/ Paddle.

**Coût et inscription** : 85 euros (inscription possible dès maintenant)

Se rendre sur le site de l'Office des sports : [www.osprf.wordpress.com](http://www.osprf.wordpress.com); rubrique activité / onglet : école d'activités de pleine nature puis suivre les indications.

(Attention ! le nombre de places est limité à 12 enfants)

**Renseignements** : OSPRF : 06.45.66.94.31 / [contact@osprf.asso.fr](mailto:contact@osprf.asso.fr) / site : [www.osprf.wordpress.com](http://www.osprf.wordpress.com)

Sébastien GOUJON : 07.50.33.20.82 / [sebastien.goujon@osprf.asso.fr](mailto:sebastien.goujon@osprf.asso.fr)

Possibilité de bénéficier du service de transport à la demande de Roche aux fées Communauté.



# URBANISME : OPERATION BIMBY

## Découvrir le potentiel de sa parcelle avec l'opération BIMBY

Et si vous décidiez de vendre une partie de votre terrain devenu trop grand à entretenir ? De construire dans votre jardin une maison de plain-pied en prévision des vieux jours ? De réaliser un investissement locatif sur une parcelle que vous possédez déjà ? Ou encore de transformer une annexe ou des combles en habitation... ?

Le Syndicat d'Urbanisme du Pays de Vitré, Vitré Communauté et La Roche aux Fées Communauté ont lancé l'opération « BIMBY » et vous proposent un accompagnement architectural, technique et administratif gratuit ! L'objectif ? Aider les habitants de tout le territoire à transformer leur logement, améliorer leur confort et celui de leurs proches, valoriser leur patrimoine et embellir le cadre de vie par des projets réussis et harmonieusement intégrés dans leur environnement.

### **BIMBY : qui est concerné ?**

Les équipes du LIV accompagnent tout porteur d'un projet de construction d'un nouveau logement ou de reconfiguration d'un bâtiment existant en zone urbaine. Parmi les habitants porteurs d'un projet BIMBY on trouve par exemple :

- Des retraités ou futurs retraités qui souhaitent habiter une maison de plain-pied et qui envisagent de construire pour eux-mêmes, sur leur terrain le logement adapté qu'ils ne trouvent pas sur leur commune.
- Des ménages qui souhaitent se lancer dans un investissement locatif, en construisant sur leur terrain ou en créant un logement dans un bâtiment existant de leur propriété.
- Des familles qui envisagent la construction d'un petit logement indépendant sur leur terrain pour accueillir les grands-parents, comme alternative à la maison de retraite.
- Des habitants qui souhaitent détacher une partie de leur terrain pour se libérer des contraintes d'un jardin devenu trop grand à entretenir.
- Des ménages qui souhaitent s'installer sur le territoire et qui veulent s'assurer que le terrain ou la maison qu'ils ont en vue pourra bien accueillir le projet d'habitat de leurs rêves...



*Un exemple de projet BIMBY : une construction neuve de plain-pied trouve sa place en centre bourg sur un terrain issu de la division du jardin d'une maison plus ancienne.*

### **Un accompagnement accessible à tous sous forme d'entretiens personnalisés, laissez-vous tenter par l'expérience !**

**Du 8 au 10 octobre 2020 auront lieu trois journées d'entretiens individuels gratuits pour permettre aux habitants qui le souhaitent d'explorer le potentiel de leur propriété.**

Ces entretiens d'une heure sont organisés pour réfléchir et faire aboutir votre projet, entièrement gratuits et sans engagements. L'intérêt ? Porter un regard neuf sur toutes les possibilités de transformation, de valorisation, d'amélioration de sa parcelle et des constructions qui s'y trouvent, des projets que l'on aimerait pouvoir réaliser sans savoir comment, mais aussi ceux auxquels on n'aurait pas pensé....

Les entretiens BIMBY de la rentrée sur le territoire de Roche aux Fées Communauté auront lieu :

**dans la salle polyvalente de Retiers les jeudi 8, vendredi 9 et samedi 10 octobre 2020, de 9h00 à 19h00.**

Les rendez-vous ont lieu uniquement sur inscriptions, en appelant le numéro vert suivant : **0 805 38 28 99** (appel gratuit)

Chaque propriétaire pourra bénéficier d'un entretien gratuit d'une heure auprès d'un(e) professionnel(le) de l'architecture et de l'urbanisme avec élaboration d'une maquette 3D numérique.

Ceux qui souhaiteront aller plus loin et concrétiser des projets pourront ensuite être accompagnés gratuitement dans toutes leurs démarches jusqu'à ce qu'ils trouvent les professionnels de l'immobilier et de la construction avec qui ils pourront engager la réalisation de leurs projets.

## Au 1<sup>er</sup> juillet, toutes les cartes de déchèteries ont été recreditées

La période de confinement et la fermeture temporaire des déchèteries a engendré un afflux inédit sur les sites lors de la réouverture. Pour assurer une égalité de traitement, toutes les cartes de déchèteries des usagers ont été recreditées. Ainsi, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2020, chaque usager dispose de nouveau de **18 passages** en déchèteries.

## Distributions de composteurs au second semestre 2020



Pour faire face au COVID-19, les ventes de composteurs du 1<sup>er</sup> semestre 2020 ont été annulées.

Si la situation sanitaire le permet, les ventes reprendront à partir du 2<sup>ème</sup> semestre 2020, dans le respect des gestes barrières. Les inscriptions déjà enregistrées seront reportées sur les prochaines dates.

Les prochaines distributions sont prévues (sous réserve du contexte sanitaire) le 10 octobre à Janzé (réservation avant le 11 septembre) et le 24 octobre à Vitré (réservation avant le 25 septembre).

**Aucune distribution n'aura lieu en dehors de ces dates.** Si vous ne pouvez pas vous y rendre, vous pouvez vous faire représenter. Inscriptions sur notre site : [www.smictom-sudest35.fr](http://www.smictom-sudest35.fr)

## Le site internet du SMICTOM se réinvente !

Plus clair, plus intuitif et plus ergonomique, le nouveau site du SMICTOM sera mis en ligne durant la 2<sup>ème</sup> quinzaine du mois d'août. Ce nouveau site web a été construit pour mieux répondre à vos demandes, notamment concernant les démarches en ligne. Il sera ainsi plus facile de trouver les horaires et adresses des déchèteries, les consignes de tri, les règles de collecte dans sa commune, les formulaires pour signaler un changement d'adresse, demander une carte d'accès aux déchèteries ou un badge pour les bornes d'ordures ménagères, géolocaliser les bornes d'apport volontaire



**Retrouvez notre Tytom avec le drapeau breton caché sur le site, et tentez de gagner des lots zéro déchet !**

## Une nouvelle recyclerie à Essé

Déjà ouverte pour les dépôts (les mercredis et samedis de 10h à 12h), la recyclerie "Le Bon Débarras" située La Rue Hamon à Essé, a ouvert boutique depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2020.

Des animations et ateliers autour du réemploi et du recyclage sont également à venir ...

En savoir plus sur la page Facebook : @lebondebarras35



## L'écho du tri



Le magazine d'actualités du SMICTOM a été distribué en boîtes aux lettres fin juin.

Dans ce numéro, découvrez les acteurs du réemploi et de la réparation proches de chez vous, le nouveau site internet du SMICTOM, des alternatives pour réduire vos déchets dans le jardin, et bien plus encore !

Si vous ne l'avez pas reçu, vous pouvez le retrouver dans votre mairie, ou en demander un exemplaire via la rubrique « contact » du site du SMICTOM SE 35 [www.smictom-sudest35.fr](http://www.smictom-sudest35.fr)

# ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE ADMINISTRATIF - ADA

## Pourquoi ce dispositif ?

Avec l'avancée en âge, les démarches peuvent apparaître compliquées, notamment du fait de problèmes de mobilité, déficits sensoriels, incompréhension des nouveaux modes d'accès à l'information, difficultés dans la gestion des papiers, souvent source d'anxiété...

Si en Ille et Vilaine, les Centres Locaux d'Information et de Coordination (CLIC) constituent la porte d'entrée pour informer et accompagner les personnes âgées, pour autant les équipes des CLIC ne se déplacent pas au domicile des retraités. De même que les personnels des CCAS qui reçoivent les personnes en mairie mais qui ne se déplacent à domicile qu'en cas d'urgence. Il y a donc un réel besoin d'accompagnement à domicile pour des personnes âgées ne bénéficiant pas de dispositifs spécifiques (comme l'APA, Allocation Personnalisée Autonomie...) mais ayant besoin d'un soutien dans la gestion administrative.

## Qu'est-ce que l'ADA ?

Le CLIC de la Roche aux Fées et le CLIC Des Portes de Bretagne développent depuis 18 mois un dispositif d'Accompagnement à Domicile Administratif-ADA sur leur territoire. Ce dispositif expérimental a pour finalité de permettre une réappropriation de l'environnement administratif par l'accompagnement d'une Conseillère en économie sociale et familiale, Magali Lemarié, référente du dispositif ADA sur le territoire. Magali propose 5 rencontres à domicile maximum pour retrouver la capacité à gérer son suivi administratif (classement, rédaction de courriers, appels aux organismes, méthode de suivi des dossiers).

## Pour qui ?

Ce dispositif s'adresse exclusivement aux personnes de 60 ans et plus fragilisées, vivant à domicile sur le territoire du Pays de Vitré-Porte de Bretagne.

## Comment ?

L'orientation vers ce dispositif se fait uniquement par prescription de professionnels du champ sanitaire, médico-social et social, d'élus... à l'aide d'une fiche d'inscription.

Ensuite, Magali prend contact avec le prescripteur pour évaluer la situation puis appelle la personne pour fixer un rendez-vous à son domicile afin de définir avec elle ses besoins. Avec les personnes (et non à la place de !), elle peut classer les papiers, trier, jeter... Elle peut aussi les aider dans des démarches très variées telles qu'une demande d'Allocation Personnalisée au Logement, d'adhésion à une mutuelle, d'une résiliation à un abonnement de journaux... Elle peut aussi accompagner les personnes lors de rendez-vous administratifs pour les aider à mieux comprendre leurs démarches.

## A l'issue de l'accompagnement, que se passe-t-il ?

Soit la personne a retrouvé une autonomie dans ses démarches, soit elle a besoin d'avoir un relais qui peut être l'entourage familial ou professionnel : dans ce cas, Magali identifie le relais en question et fait le lien. Si la personne n'est pas en mesure de retrouver cette autonomie, une mesure de protection peut être envisagée.

## Quel financement ?

Ce dispositif est financé grâce au soutien la conférence des financeurs d'Ille-et-Vilaine pour la prévention de la perte d'autonomie. De ce fait, il est entièrement gratuit pour les personnes accompagnées.

## Comment nous contacter ?

Demander à un professionnel qui vous accompagne (auxiliaire de vie, secrétaire de mairie, infirmier...) de contacter Magali par téléphone au 06.79.41.93.23 et/ou par mail [ada.paysdevitre@gmail.com](mailto:ada.paysdevitre@gmail.com).



# MISSION LOCALE DU PAYS DE VITRÉ



## Emploi en mouvement

Comme chaque semaine nous vous proposons les offres du moment à pourvoir :



- Intervenant informatique
- Employé libre-service
- Agent d'entretien des locaux
- Offre via notre réseau d'intérim



Pour toutes informations n'hésitez plus et contactez votre conseillère ou bien Sylvie et Virginie nos référentes emploi :  
02-99-75-18-07

## Faite émerger vos idées avec la canopée de Janzé



Lieu incontournable de Janzé depuis une petite année, la Canopée nous ouvre ses portes pour un travail collaboratif régulier. Au-delà de notre permanence qui se situe au sein des locaux de la Canopée, nous développons un travail partenarial afin de proposer une offre de service toujours plus adaptée et accessible à l'ensemble des personnes que nous accompagnons. Un grand merci à toute l'équipe.

*Vincent*

« Vous souhaitez développer votre projet professionnel OU créer - reprendre une entreprise OU développer de nouvelles compétences, la Canopée est faite pour vous ! Elle propose du coworking, un FabLab et grâce à l'action coordonnée

de ses partenaires un réel appui sur vos projets.

À la Canopée, on aime innover, expérimenter, échanger et partager dans une ambiance conviviale !

Au plaisir d'échanger pour apporter tout conseil utile et faire du lien !"

*Maud*



Découvrez-nous sur [www.lacanopee.bzh](http://www.lacanopee.bzh) ou notre Facebook [Canopee\\_Coworking](https://www.facebook.com/Canopee_Coworking)

Contact Emploi-Economie : Maud BATAILLE 06 67 35 66 00 - [lacanopee@ccprf.fr](mailto:lacanopee@ccprf.fr)

Contact FABLAB : Antoine TABET 07 84 00 15 71 - [fablab@ccprf.fr](mailto:fablab@ccprf.fr)

« Allons de l'avant en restant prudents 😊 »

## INFOS UTILES

### « Roche aux Fées Communauté »

Maison du Développement - 16, rue Louis Pasteur à Retiers  
Ouvert du lundi au jeudi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30  
et le vendredi fermeture à 16h30.



### ► Rappel des services présents à la Maison Du Développement (MDD):

#### EMPLOI : Renseignements au 02.99.43.64.87

- **Point Accueil Emploi (PAE)** : Tout public, mise en place d'ateliers sur les techniques de recherche d'emploi. Ouvert du mardi au jeudi de 9h à 12h sans rendez-vous, le vendredi sur rendez-vous. Permanence assurée également aux Halles de Janzé, sans rendez-vous le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et sur rendez-vous le lundi de 14h à 17h. Contact : 02 99 47 16 67.
- **Point Informations Jeunesse (PIJ)**, également présent à Janzé au Chêne Jaune : mail : pijjanze@hotmail.fr
- **Mission Locale pour les jeunes entre 16 et 25 ans** du lundi au vendredi (sauf le mercredi)
- **Relais pour l'emploi** : Association intermédiaire pour l'insertion sociale et professionnelle des demandeurs d'emplois
- **Boutique de Gestion 35 (BGE 35)** : aide à la reprise et création d'activité. Permanence 1 mardi /2, sur rendez-vous

#### TRANSPORT : Renseignements au 02.99.43.64.87 (service Transport)

- **Transport à la Demande (TAD)** : Fonctionne du lundi au vendredi de 7h à 20h et le samedi de 7h à 13h.
- **Pass'Jeunes** : Desserte du centre aquatique « Les Ondines » de Janzé du lundi au vendredi pendant les vacances scolaires, pour les 12-18 ans

#### SPORT : Renseignements au 02.99.43.42.60 (secrétariat ouvert le mercredi et vendredi matin)

- **Office des Sports du Pays de la Roche aux Fées**

#### PETITE ENFANCE : Renseignements au 02.99.43.44.16

- **RIPAME** : Lieu d'information sur les modes d'accueil, aide au rôle d'employeur d'une assistante maternelle et animation de matinées d'éveil par des professionnels, dans les espaces jeux du territoire. Permanence sur rendez-vous le mardi de 14h à 19h, le mercredi de 8h30 à 12h et le vendredi de 13h30 à 16h30. Permanence également assurée aux Halles de Janzé le mercredi de de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.

#### PERMANENCES JURIDIQUES : Renseignements au 02.99.43.64.87

- **Avocat** : 1<sup>er</sup> vendredi du mois de 14h à 16h30, sur rendez-vous, renseignement au 02 99 43 64 87
- **Notaire** : 3<sup>ème</sup> vendredi du mois, de 14h à 16h, sur rendez-vous, renseignement au 02 99 43 64 87
- **Huissier** : 2<sup>ème</sup> vendredi du mois, 1 mois/2, de 14h à 16h30, sur rendez-vous, renseignement au 02 99 43 64 87

#### PERMANENCES HABITAT : Renseignements au 02.99.43.64.87 (service Habitat)

- **Architecte conseil** : Permanence 1 fois par mois. Permanences également dans certaines communes (Janzé, Retiers, Essé, Martigné-Ferchaud, ...). Prendre RDV auprès des mairies concernées.
- **Habitat** : Conseil sur les aides financières à la rénovation, accompagnement dans les démarches administratives, ...

#### MAISON MEDICALE DE GARDE A JANZE :

**APPELER LE : 02 99 43 44 45 – Centre hospitalier « La Roche Aux Fées » – 4 rue Armand Jouault 35150 JANZE**

**Ne jamais se déplacer sans avoir téléphoné au préalable : Le samedi de 12h à 20h**

**Le dimanche et jours fériés de 8h à 20h**

En dehors de ces horaires et pour toute urgence vitale, **APPELER LE 15 : La nuit en semaine, les week-ends et jours fériés de 20h à 9h**

**PREVENTION DU SUICIDE association vie espoir 2000 écoute téléphonique de 18H00 à 23H30 tel : 0 800 07 11 97**

<p><b>MAIRIE</b></p> <p>22 rue de Bretagne Tel : 02 99 47 02 85</p> <p><a href="mailto:mairiebrie@wanadoo.fr">mairiebrie@wanadoo.fr</a> <b>Site internet : <a href="http://www.brie35.fr">www.brie35.fr</a></b></p> <p><b><u>Ouverture au public :</u></b></p> <p>Lundi, mercredi, jeudi, samedi de 9h à 12h Vendredi de 14h à 17h</p>	<p><b>MEDIATHEQUE</b></p> <p>2 bis rue du Stade Tel : 02 99 47 23 42</p> <p><b><u>Ouverture au public :</u></b></p> <p>Mardi : 16h30 à 18h30 Mercredi : 10h à 12h et 13h à 18h Samedi de 10h à 12h</p>	<p><b>DECHETERIE de JANZE</b></p> <p>Rue Louis Blériot Tel : 02.99.47.07.52</p> <p><b><u>Horaires d'ouverture :</u></b></p> <p>Lundi: 10h-12h / 14h-18h Mercredi –Vendredi: 9h-12h / 14h-18h Jeudi: 14h-18h Samedi: 9h-12h / 14h – 18h</p>
--	--	--

**Rédaction : Commission Communication et Secrétariat de mairie**